

LA e-GAZETTE du COMMINGES

Dir. Théophraste Renardeau



Avec privilège de Sa Majesté

1740-1749

LABASTIDE-PAUMÈS

Le 24 septembre 1741, messire Balthazar Emmanuel de Cambon, conseiller au parlement de Toulouse, et seigneur détenteur de la haute, moyenne et basse justice sur le territoire de Labastide, a demandé une nouvelle reconnaissance féodale. Après délibération, on a décidé que les quatre consuls se rendraient au château dudit seigneur, dès que celui-ci en ferait la demande, pour procéder à la rédaction de la nouvelle reconnaissance. Celle-ci a été faite dans l'après-midi. Après quoi, le seigneur a nommé Jean Olive, feudiste résidant à Toulouse, au poste de procureur pénal et général.

DROITS FÉODAUX

Dans la reconnaissance féodale des habitants de Labastide-Paumès à Messire de Cambon, on lit, entre autres : que les habitants de Labastide qui se rendraient coupables de violence n'entraînant pas de blessures dangereuses devront lui verser une amende de 20 sols ; que les habitants de Labastide qui seraient incarcérés dans ses geôles n'auront pas à lui verser plus de 10 sols ; que les étrangers qui seraient incarcérés dans ses geôles devront lui verser 20 sols ; que tous les ans, à la Toussaint, la communauté doit lui verser un cens d'une valeur d'un sol tournois (12 deniers deniers) par cétérée ; que tous les ans, à la Toussaint, la communauté doit lui verser un fouage d'une valeur d'une mesure de blé, une mesure d'avoine et une poule par feu allumant et chef de maison (les héritiers d'un chef de maison dé-cédé qui se seraient installés hors

de la seigneurie en sont exemptés) ; que tous les ans, à la Saint-Jean-Baptiste, chaque habitant par feu allumant doit lui verser 2 poulets ; que tous les ans, les habitants de Labastide lui doivent deux journées de corvées appelées "Bézial", l'une consacrée à fouir ou bêcher ses vignes, l'autre consacrée à ramasser le foin dans ses prés...

DÉLIBÉRATIONS

On nous a signalé les délibérations des communautés d'habitants suivantes : Coueilles (20 août 1745), Frontignan (13 août 1741, 4 octobre 1741), Labastide-Paumès (25 avril 1741, 11 avril 1746), Lussan (7 mai 1741), Martisserre (14 juin 1744), Mauvezin (14 mai 1741), Montbernard (8 septembre 1746), Saint-Laurent (9 juillet 1741), Saint-Pé d'Arès (29 juin 1743).

MARIAGES

8 mai 1740 : à Fustignac, Raymond Lajous, tisserand de Francon, a promis d'épouser Peyronne Izard, fille de Dominique. Dot de 110 livres & trousseau de 20 livres.

22 avril 1742 : à Polastron, Pierre Suberbye, brassier de Labastide-Paumès, a promis d'épouser Françoise Dufour, fille de Jacques. Dot de 100 livres & trousseau de 48 livres.

5 juin 1742 : à Montoussin, Jeannet Dufour, meunier au moulin de Gensac, a promis d'épouser Françoise Collongues, fille de Jean. Droits constitués & trousseau évalués à 200 livres.

7 mai 1743 : à Labastide-Paumès, Dominge Laferrière, brassier, a promis d'épouser Ma-

rie Jeanne Desbarats, fille de feu Baptiste. Dot de 350 livres & trousseau de 48 livres.

8 décembre 1743 : à Fabas, Raymond Dufour, voiturier de Polastron-Bourjac a promis d'épouser Jeanne Ducassé, fille de Bernard. Dot de 120 livres & trousseau de 40 livres.

Signalons également les contrats de : Jean Izard & Jeanne Marie Rufat le 31 décembre 1740 ; Jean Collongues & Françoise Abadie le 13 décembre 1742 ; François Bieu & Jeanne Peser le 30 septembre 1745 ; Jean Esclasan & Louise Bieu le 2 janvier 1746 ; Augustin Couget & Toinette Dulac le 10 juillet 1746 ; Vincent Dulac & Hippolyte Couget le 10 juillet 1746.

BAUX

Le 5 août 1742, à Fabas, Bertrand & Vincent Dulac père & fils ont pris à ferme les biens possédés à Saint-André par Jeanne Dario. La durée du bail était de neuf ans. Semences & récoltes devaient être partagées.

SUCCESSIONS

Le 19 mars 1740, Dominique Izard, brassier de Fustignac, a fait dresser son testament. Il a demandé deux messes basses : l'une à l'autel de l'église paroissiale, l'autre dans la chapelle de Notre Dame de St-Bernard de Comminge (Sic).

Le 8 décembre 1740, à Francon, Jean Lajous, brassier de Palaminy, Pierre Lajous, brassier de Martres-Tolosane, Vital Lajous, laboureur de Francon, Guilhem Ségu, habitant de Fustignac, Jean Dignat, Laboureur de Samouilhan, Benoît Villemur la-



boureur de Terrebasse, et Bertrand Baterabère, tisserand de Francon, tous frères et beaux-frères, ont procédé au partage en sept portions égales de la succession des biens laissés par Raymond Lajous, leur père et beau-père.

Le 23 septembre 1743, à Montesquieu-Volvestre (diocèse de Rieux), Pierre & Jean Pierre Huillet, frères, ont procédé au partage de l'hérité de leurs parents Paul Huillet & Françoise Prébost. Une maison évaluée 150 livres est allée à Jean Pierre, une autre maison évaluée 85 livres est allée à Pierre.

Le 19 avril 1744, on a procédé au partage de l'hérité de François Rives, de Riolas.

EMPRUNTS & DETTES

Le 11 avril 1746, à Labastide-

Paumès, à l'issu du règlement général des comptes des 30 dernières années, Dominge Laferrière, laboureur, a été déclaré débiteur envers la communauté de la somme de 99 livres 5 sols. Cette somme correspondait à une dette laissée par feu son père, François Laferrière, consul-collecteur en 1725. Le 9 octobre de la même année, le sieur Jean Cazac, bourgeois, syndic et trésorier du village, lui a fourni quittance de son remboursement.

NOUVELLES DU ROYAUME

15 mars 1744 : Louis XV a déclaré la guerre à l'Angleterre & à l'Autriche. Il a fait envahir le Piémont et les Pays-Bas. Les Français ont pris Fribourg.

11 mai 1745 : à Fontenoy, victoire du Maréchal de Saxe sur

nos ennemis anglais et hollandais.

28 octobre 1748 : traité d'Aix-la-Chapelle, le roi Louis XV a rendu tous les territoires conquis pendant la guerre de succession d'Autriche.

30 avril 1749 : instauration du "Vingtième", un nouvel impôt touchant tous les habitants du royaume et représentant 5% de leurs revenus.



Numéro à suivre (à compléter même !)

Sources : la plupart des informations fournies ici proviennent de documents conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne. Vous pourrez en consulter les synthèses ou trouver leurs références sur ce site.